



SESSION DE FORMATION SUR LA “PROMOTION DE L’INTEGRITE POUR L’EFFECTIVITE DU DROIT A L’EAU ET A L’ASSAINISSEMENT : CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET ROLES DES MEDIAS ET DE LA SOCIETE CIVILE AU BENIN”

(GRAND POPO, HOTEL BEL AZUR, 27 ET 28 DECEMBRE 2012)

RAPPORT PRINCIPAL

Décembre 2012

Formateurs

Monsieur Charlemagne LOKOSSOU Expert en Organisation & Développement institutionnel, Ressources Humaines & Renforcement des capacités, Gouvernance

Monsieur Félix ADENIKA Expert en Assainissement et Environnementaliste

Monsieur Armand K. HOUANYE, Expert en Gestion Intégrée des Ressources en Eau, Gestion des Risques Climatiques & Gouvernance

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	2
LISTE DES PHOTOS	2
LISTE DES FIGURES	3
ACRONYMES.....	4
1. INTRODUCTION	5
1.1. Contexte	5
1.2. Objectifs et résultats attendus de la session de formation	6
1.3. Participants	6
1.4. Démarche méthodologique.....	7
2. MISE EN ROUTE DE LA SESSION DE FORMATION.....	9
2.1. Ouverture officielle de la session de formation.....	9
2.2. Recueil et analyse des attentes des participants	9
3. PRODUITS DE LA SESSION DE FORMATION.....	10
3.1. Session thématique 1 : droit à l'eau et à l'assainissement au Bénin.....	10
3.2. Session thématique 2 : l'évaluation de la perception de la corruption et de ses impacts ...	11
3.3. Session thématique 3 : cartographie des risques de corruption.....	12
3.4. Session thématique 4 : évaluation de l'intégrité au moyen de l'EAIE et étude de cas	13
3.5. Session thématique 5 : le plaidoyer, stratégie, approche, méthodes et outils.....	14
3.6. Session thématique 6 : rôles des médias et de la société civile	15
3.7. Sessions thématiques 7 & 8 : élaboration de la feuille de route	16
4. CONCLUSION	19
ANNEXE 1 : LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS.....	20
ANNEXE 2 : AGENDA DE LA SESSION DE FORMATION.....	22
ANNEXE 3 : EAIE EN BREF	24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : notes obtenues de l'évaluation des principes TRP par domaine à risques	14
Tableau 2 : feuille de route post session de formation	17

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : les participants à la session de formation	7
Photo 2 : le Communicateur Félix ADEGNIKA développant la session thématique 1	10
Photo 3 : les participants en travaux de groupe sur la session thématique 2	11
Photo 4 : le Communicateur Armand HOUANYE développant la session thématique 3	13
Photo 5 : le Communicateur Charlemagne LOKOSSOU développant la session thématique 5	15

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : résultats de l'application de l'EAIE au sous-secteur de l'AEP en milieu rural	14
--	----

ACRONYMES

BUPDOS	:	Bureau des Projets de Développement et des Œuvres Sociales
DCAM	:	Développement Communautaire et Assainissement du Milieu
CEBEDES	:	Centre Béninois pour l'Environnement et le Développement Economie et Social
EAA	:	Eau et Assainissement pour l'Afrique
EAIE	:	Evaluation Annotée de l'Intégrité de l'Eau
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PLE	:	Partenariat Local de l'Eau
PNE-Bénin	:	Partenariat National de l'Eau du Bénin
RJBEA	:	Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement
WASH	:	Water and Sanitation Hygiene
WIN	:	Water Integrity Network

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

Les 27 et 28 décembre 2012 s'est déroulée la session de formation sur « la promotion de l'intégrité pour l'effectivité du droit à l'eau et à l'assainissement : cadre de mise en œuvre et rôles des médias et de la société civile au Bénin ».

La session de formation a été organisée par le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) et le Réseau pour l'intégrité dans le secteur de l'eau (WIN), dans le cadre de leurs efforts, en vue de soutenir la dynamique d'amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau au Bénin.

Le PNE-Bénin et le réseau WIN sont partenaires pour la promotion de l'intégrité et la lutte contre la corruption dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique de l'Ouest et au Bénin. Pour y parvenir, ils ont conjointement initié une série d'actions de renforcement des capacités des acteurs institutionnels et opérationnels.

Au Bénin, à fin décembre 2011 le taux d'accès des populations à l'eau potable est de 61,5%. Celui de l'assainissement est de 46,5%. Au-delà des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui peuvent être ajustés, c'est les 40% de la population béninoise qui manquent d'accès direct à l'eau potable et près des 50% qui ne disposent pas d'infrastructures adéquates d'assainissement de la base. Malgré les efforts financiers et matériels déployés aussi bien par le Gouvernement que par les partenaires au développement d'une part ; et les professions de foi renouvelées des autorités et responsables sectoriels d'autre part ; les progrès sont lents et c'est à croire que le droit à l'eau n'est pas une réalité au Bénin.

Une des grandes contraintes qui freinent l'accès universel à l'eau et à l'assainissement au Bénin reste la mauvaise gouvernance du secteur. Cette dernière découle des insuffisances du cadre légal, institutionnel et réglementaire en place, qui sont à l'origine des pratiques de prévarication et de corruption notées à divers niveaux dans le secteur. Il est établi aujourd'hui que la corruption dans le secteur de l'eau fait renchérir les coûts de plus de 30%, limite l'accès à l'eau et à l'assainissement notamment pour les couches les plus défavorisées.

C'est donc pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, que plusieurs acteurs du secteur s'investissent dans la promotion de la bonne gouvernance dont les pré requis sont l'intégrité, la transparence, la participation et la reddition des comptes à tous les niveaux (national, régional, sectoriel et local).

Ce rapport principal rend compte du déroulement de la session de formation, à travers le développement des aspects théoriques de l'intégrité et du droit à l'eau et à l'assainissement, des méthodes et outils de promotion des deux dimensions, de la feuille de route post session de formation ainsi que des résultats de l'évaluation.

Quant au "rapport annexes", il contient l'ensemble des modules développés et les résultats détaillés des travaux de groupes.

1.2. Objectifs et résultats attendus de la session de formation

L'objectif principal de cette session de formation est de renforcer les capacités des médias et des organisations de la société civile sur l'intégrité et la lutte contre la corruption dans le secteur de l'eau.

Les objectifs spécifiques en lien avec cet objectif principal se présentent comme suit :

- faire acquérir aux participant(e)s les bases du concept du droit à l'eau et à l'assainissement, ainsi que de l'intégrité, de la lutte contre la corruption et du plaidoyer dans ce secteur ;
- amener les participant(e)s à s'approprier quelques méthodes et outils d'analyse prospective de la corruption et de l'intégrité dans le secteur de l'eau dont l'Outil de diagnostic "Evaluation Annotée de l'Intégrité de l'Eau (EAIE)" ;
- outiller les participants sur les meilleures stratégies de lutte contre la corruption et de promotion de l'intégrité dans le secteur de l'eau ;
- permettre aux participant(e)s d'internaliser leurs rôles, en matière de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption ; et de définir le cadre de son opérationnalisation en appui aux autres acteurs du secteur de l'eau au Bénin.

Au terme de la session de formation, il est attendu que les participants s'engagent effectivement dans la promotion de l'intégrité et de la lutte contre la corruption dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Bénin. Ainsi, ils devront être en mesure de :

- mettre en œuvre une évaluation participative de l'intégrité et de la perception de la corruption selon le sous-secteur ou l'espace géographique concerné ;
- contribuer qualitativement à des processus de plaidoyer auprès des instances gouvernementales ainsi que d'information et de sensibilisation sur l'intégrité et la lutte contre la corruption dans le secteur de l'eau.

1.3. Participants

Les participants à la présente session de formation sont les hommes et femmes de médias, qui se sont constitués en Réseau des Journalistes du Bénin pour l'Eau et l'Assainissement (RJBEA). Les membres des organisations de la société civile membres de la coalition WASH et des Partenariats Locaux de l'Eau (PLE) du PNE-Bénin y ont également pris part. Ces groupes cibles et bénéficiaires ont été retenus du fait soit de leur pouvoir et leur capacité d'investigation ; ou soit de leur background de veille citoyenne et de plaidoyer.

Au total, une trentaine d'acteurs (Photo 1) de divers niveaux d'intervention dans le secteur ont pris part à la session de formation.



Photo 1 : les participants à la session de formation

1.4. Démarche méthodologique

L'approche méthodologique retenue est axée sur une démarche participative qui a eu recours aux divers outils de dynamique de groupe et de dynamiques interpersonnelles. Elle a favorisé une animation interactive de la session de formation.

Elle a alterné des exposés liminaires et échanges interactifs sur diverses thématiques relatives à l'objet de la session de formation, des travaux de groupes, des témoignages, des études de cas et des séances plénières. Les participants ont fait des exercices pratiques sur les méthodes et les outils d'évaluation de l'intégrité et de la perception des acteurs du secteur sur la corruption et ses impacts.

Le contenu de la session de formation a été articulé autour des thématiques ci-après :

- **session thématique 1** : droit à l'eau et à l'assainissement au Bénin, réalité, défis et approches de mise en œuvre ;
- **session thématique 2** : évaluation de la perception de la corruption et de ses impacts dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, pertinence, approche, méthodes et outils ;
- **session thématique 3** : travaux de groupe sur la cartographie des risques de corruption dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- **session thématique 4** : évaluation de l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au moyen de l'outil EAIE et restitution des résultats de son application au sous-secteur de l'eau potable en milieu rural ;
- **session thématique 5** : plaidoyer pour l'eau et l'assainissement, stratégie, approche, méthodes et outils ;
- **session thématique 6** : rôles des médias et de la société de civile dans le cadre de la promotion de l'intégrité et de la lutte contre la corruption dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- **sessions thématiques 7 & 8**: travaux de groupe sur l'élaboration de la feuille de route post session de formation.

Des rapports journaliers portant sur les sessions de formation ont été produits et validés par les participants.

Une évaluation globale à chaud sur tout le déroulement de la session a été réalisée. Un dispositif de suivi-évaluation post-formation a été aussi conçu et articulé au travers d'une feuille de route élaborée par les participants.

Une attestation a été remise aux participants au terme de la session de formation.

L'équipe des formateurs est composée de :

- Monsieur Charlemagne LOKOSSOU Expert en Organisation & Développement institutionnel, Ressources Humaines & Renforcement des capacités, Gouvernance ;
- Monsieur Félix ADEGNIKA Expert en Assainissement et Environnementaliste ;
- Monsieur Armand K. HOUANYE, Expert en Gestion Intégrée des Ressources en Eau, Gestion des Risques Climatiques & Gouvernance.

Les participants ont eu droit à une importante documentation numérique et /ou en version papier.

2. MISE EN ROUTE DE LA SESSION DE FORMATION

2.1. Ouverture officielle de la session de formation

La session a été officiellement lancée par le Coordonnateur du PNE, Monsieur Armand HOUANYE, qui dans son allocution introductive a souhaité la bienvenue aux participants avant de rappeler le contexte, les objectifs assignés et les résultats attendus de la session.

Selon le Coordonnateur du PNE-Bénin, à l'issue de cette session les participants devront être en mesure de mettre en œuvre une évaluation participative de l'intégrité et de la perception de la corruption selon le sous-secteur ou l'espace géographique concerné. Ils devront pouvoir contribuer qualitativement à des processus de plaidoyer auprès des instances gouvernementales et être des agents d'information et de sensibilisation sur l'intégrité et la lutte contre la corruption dans le secteur. A terme conclura-t-il, des productions sur les thématiques développées seront attendues dans la presse écrite, audio et visuelle. Ces productions seront accompagnées et des prix seront accordés aux meilleures.

2.2. Recueil et analyse des attentes des participants

Après les présentations d'usage, les participants ont exprimé leurs attentes et craintes par rapport aux objectifs de la session et la méthodologie retenue. Le tour de table a permis une moisson abondante qui se résume en trois grands points que sont :

- une maîtrise de l'approche conceptuelle de la corruption ;
- une meilleure connaissance des méthodes d'analyse pour une intégrité dans le secteur de l'eau et l'assainissement ;
- des conditions d'opérationnalisation des concepts de promotion de l'intégrité et de la lutte contre la corruption dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Bénin.

Il ressort de ces attentes une difficulté de définition et d'identification des risques ou poches de corruption dans le secteur qui jouit d'un cadre législatif et institutionnel apparemment diversifié et bien élaboré. La durée de 2 jours de session pourra paraître aussi insuffisante au regard des objectifs définis notamment pour l'appropriation des concepts à travers des exercices pratiques.

L'équipe d'organisation et d'animation a rassuré par la méthodologie qui se veut participative, interactive et pragmatique.

3. PRODUITS DE LA SESSION DE FORMATION

L'agenda de la session de formation (Annexe 2) comprend 6 présentations thématiques, 2 séances de travaux en groupe dont les résultats ont fait l'objet de restitution et de validation en plénière.

3.1. Session thématique 1 : droit à l'eau et à l'assainissement au Bénin

Par Monsieur Félix ADEGNIKA, Expert en Assainissement et Environnementaliste

Cette session a été animée par le Facilitateur Félix ADEGNIKA (Photo 2) en deux phases : un exposé suivi de débat. Elle s'est axée autour de la définition du droit à l'eau, des obligations pour les Etats, des manquements aux obligations et voies de recours, des réalisations du droit à l'eau et à l'assainissement, le Bénin et ce droit aujourd'hui.



Photo 2: le Communicateur Félix ADEGNIKA développant la session thématique 1

Se basant sur le corpus légal et réglementaire et des chiffres factuels, le Communicateur a montré que l'environnement béninois est favorable à la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement au Bénin mais que la mal gouvernance empêche la réalisation de ce vœu d'assurer l'accès à l'eau pour tous.

Les textes législatifs et réglementaires sont conformes aux engagements internationaux sectoriels pris par l'Etat béninois, qui confortent ce droit même s'il n'est pas encore constitutionalisé à l'instar de certains pays d'Afrique et du monde.

Le droit à l'eau et à l'assainissement consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun. Une quantité adéquate d'eau salubre est nécessaire pour prévenir la mortalité due à la déshydratation et pour réduire le risque de transmission de maladies d'origine hydrique ainsi que pour la consommation, la cuisine et l'hygiène personnelle et domestique. Dans l'état actuel de notre évolution, la norme à assurer à tout citoyen est d'environ 50 litres par jour et un minimum de 20 litres que les aléas (naturels ou artificiels) ne doivent pas affecter.

Malheureusement au Bénin, les 2/5 de la population n'ont pas un accès direct à l'eau potable et près de la moitié de la population béninoise ne dispose pas d'infrastructures adéquates d'assainissement. Les principales raisons sont entre autres, la mal-gouvernance et la corruption que seules une veille citoyenne et des actions de plaidoyer peuvent permettre d'endiguer. Parmi les structures qui peuvent faire amorcer rapidement un changement de paradigme figurent les hommes et femmes de média et les organisations de la société civile.

Le débat qui a suivi cette présentation a tourné principalement autour :

- de l'équité pour l'assainissement car l'assainissement reste toujours le parent pauvre puisque le développement du droit à l'eau et à l'assainissement a porté beaucoup plus sur l'eau potable que sur l'assainissement ;
- de l'impossibilité de recours judiciaire pour déficience dans la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement qui a un caractère progressif ;
- des actions à mener pour le changement de paradigme dans la gouvernance financière du secteur au Bénin.

3.2. Session thématique 2 : l'évaluation de la perception de la corruption et de ses impacts

Par Monsieur Félix Adégnika, Expert en Assainissement et Environnementaliste

L'approche retenue est de laisser les participants définir la corruption et de dénicher les risques dans les procédures et démarches administratives dans le secteur. Suite à cela, le Communicateur leur a donné les définitions appropriées des concepts répertoriés au plan international mais basés sur du vécu.

Deux groupes de 14 personnes chacun ont été constitués selon les thématiques : eau potable et assainissement (Photo 3).



Photo 3 : les participants en travaux de groupe sur la session thématique 2

Les groupes de travail ont défini le concept de corruption, les principales formes de corruption dans le secteur avec quelques exemples, les impacts de la corruption, les principaux moteurs et ressorts de la corruption au Bénin.

Le facilitateur a repris à son compte quelques définitions puisqu'il n'existe pas une définition universellement acceptée. **Pour Transparency International, la corruption est un abus de pouvoir à des fins d'enrichissement personnel. La corruption peut être active ou passive. Il peut s'agir de la petite corruption relative à de petites sommes pour obtenir un raccordement ou pour qu'une réparation soit effectuée rapidement ou de la grande corruption qui touche les personnes haut placées. Les formes vont des pots-de-vin aux malversations et vols, en passant par la fraude, le favoritisme.**

L'impact de la corruption est important et se traduit en termes financiers, économiques, environnementaux et sociopolitiques. A titre d'exemple, les observateurs estiment que 20 à 70 % des ressources pourraient être économisées si l'on renforçait la transparence et si l'on éliminait la corruption dans le secteur.

Les débats liés à cette thématique ont été faits durant les travaux de groupe, la plénière n'a plus enregistré de débats.

3.3. Session thématique 3 : cartographie des risques de corruption

Par Monsieur Armand K. HOUANYE, Expert en Gestion Intégrée des Ressources en Eau, Gestion des Risques Climatiques & Gouvernance

Le Communicateur a fonctionné en trois étapes : bref exposé sur la cartographie des risques de corruption, travaux en groupe et plénière. L'exposé sur l'évaluation des risques de corruption a permis de comprendre qu'il est important d'évaluer les risques de corruption pour vite agir au lieu d'attendre pour réagir.

Ainsi quelques outils de diagnostics ont été présentés : **schéma des interactions de la corruption, cartographie des risques de corruption, étude de l'intégrité de l'eau à travers les parties prenantes, évaluation annotée de l'intégrité de l'eau et la grille de contrôle des services publics.**

De façon spécifique, des détails sur la cartographie des risques de corruption ont permis de lancer chaque groupe de travail sur l'exercice de la cartographie des risques de corruption. Cet exercice a permis d'identifier les risques de corruption dans le secteur en faisant le tour de l'ensemble des acteurs et institutions qui interagissent, des rapports qui les lient les uns aux autres, de leurs activités et de leurs procédures. Les productions de chaque groupe de travail ont fait l'objet d'amendement et de validation en plénière.



Photo 4 : le Communicateur Armand HOUANYE développant la session thématique 3

3.4. Session thématique 4 : évaluation de l'intégrité au moyen de l'EAIE et étude de cas

Par Monsieur Armand K. HOUANYE, Expert en Gestion Intégrée des Ressources en Eau, Gestion des Risques Climatiques & Gouvernance

L'EAIE (Annexe 3) est un outil de diagnostic et de surveillance permettant aux coalitions d'identifier les domaines à risques de corruption du secteur de l'eau. Aussi, permet-il de définir les actions prioritaires pour y faire face d'une part ; et de revoir les progrès accomplis d'autre part.

L'utilisation de l'outil EAIE se base sur un dialogue constructif entre les intervenants ayant une expertise reconnue dans le secteur et dans le domaine de la lutte contre la corruption. Elle consiste en une évaluation rapide de l'intégrité dans le secteur de l'eau, dans le pays concerné ou une région donnée, par une analyse des piliers de l'Intégrité que sont la Transparence, la Redevabilité et la Participation. Ces piliers diffèrent selon l'approche méthodologique retenue dans le cadre de l'analyse. Ils ont été définis spécifiquement en vue de permettre une exploration des mécanismes qui gouvernent les activités du secteur. L'outil EAIE se penche sur cinq principaux domaines à risques à savoir : i) la Politique publique et la Législation (PL) ; ii) la Régulation (R) ; iii) les Projets et Programmes d'Investissement (PPI) ; iv) les Prestations de Service (PS) ainsi que les Mesures Anti- Corruption (MAC).

Pour chaque domaine, les acteurs procèdent à des annotations de chacun des 3 piliers. Ils attribuent des notes selon une échelle évoluant d'une situation critique à celle meilleure correspondant respectivement entre 1 et 3. Le tableau 1 et le graphique 1 présentent les résultats de l'application de l'EAIE au sous-secteur de l'eau potable en milieu rural au Bénin.

Tableau 1 : notes obtenues de l'évaluation des principes TRP par domaine à risques

Domaine à risques	Annotations des domaines par rapport aux 3 pilotes		
	Transparence	Redevabilité	Participation
Politiques et Législations (P&L)	2,4	1,8	2,1
Régulation (R)	2,1	1,8	1,8
Projets et Programmes d'Investissement (PPI)	2,2	1,9	1,8
Prestations de services (PS)	2,2	1,6	1,8
Législation Anti-Corruption (LAC)	2,2	1,3	1,6

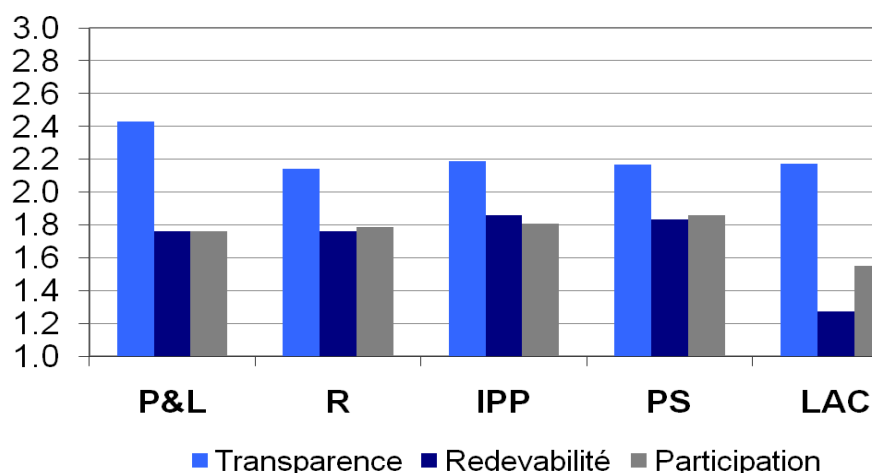


Figure 1 : résultats de l'application de l'EAIE au sous-secteur de l'AEP en milieu rural

Dans l'ensemble, les participants ont attribué des notes moyennes qui se situent entre 1,3 et 2,4. On en déduit que des progrès importants s'imposent pour l'amélioration de la situation de l'intégrité dans le sous-secteur eau potable en milieu rural au Bénin.

3.5. Session thématique 5 : le plaidoyer, stratégie, approche, méthodes et outils

Par Monsieur Charlemagne LOKOSSOU Expert en Organisation & Développement institutionnel, Ressources Humaines & Renforcement des capacités, Gouvernance

Cette session a été animée en trois étapes : exposé, débats et application pratique (Photo 5). L'exposé a porté sur la définition du plaidoyer, l'introduction à la planification du plaidoyer, les étapes du processus de plaidoyer à savoir : i) Etape 1 : initiation du plaidoyer pour l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ; ii) Etape 2 : identification de l'objet qui est supposé connaître de changement ; iii) Etape 3 : approche pour influencer le mieux le changement ; iv) Etape 4 : élaboration du plan d'actions ; v) Etape 5 : suivi et évaluation.

Les débats qui ont suivi sont relatifs au financement des plaidoyers. Les ONG dans la recherche de financement ont plus de facilité alors que les médias ont plus de difficultés à mobiliser les financements. Il serait alors bien de créer des coalitions entre les ONG et les médias pour faciliter un meilleur financement des plaidoyers. Concernant la question de délai, il est ressorti des débats que le tout dépend de la finalité et du porteur de projet.



Photo 5 : le Communicateur Charlemagne LOKOSSOU développant la session thématique 5

3.6. Session thématique 6 : rôles des médias et de la société civile

Par Monsieur Charlemagne LOKOSSOU Expert en Organisation & Développement institutionnel, Ressources Humaines & Renforcement des capacités, Gouvernance

Cette session a été animée à travers un brainstorming en plénière et des travaux de groupe dont les résultats ont été restitués en plénière. Le brainstorming a porté sur ce que c'est que médias et ONG. Leur lien évident est la veille et, les deux concourent à la promotion de la bonne gouvernance. Ce qui les distingue est que les médias ont des enjeux économiques alors que la société civile ne l'est pas. En termes de relation fonctionnelle, la société civile attend des médias le relais des informations, les médias recherchent les informations primaires auprès de la société civile. Les travaux de groupe ont permis d'élaborer des plans d'actions de plaidoyer pour la promotion de l'intégrité.

De cette communication, il ressort que les organisations de la société civile ont une grande contribution dans la lutte contre la corruption car elles constituent une force de pression contre les gouvernements pour qu'ils mènent des réformes nécessaires. Leur rôle consiste à :

- promouvoir les programmes de formation sur les droits des citoyens et dans le domaine judiciaire ;
- mener un plaidoyer en vue de l'amélioration des conditions de travail des magistrats et d'autres auxiliaires de justice ;
- diligenter les enquêtes appropriées sur les crimes et autres violations graves aux droits humains commis et saisir les autorités nationales et internationales ;
- mettre en place un réseau régional de lutte contre l'impunité ;
- élaborer des stratégies lui permettant de jouer pleinement son rôle de contre-pouvoir ;
- documenter de manière rigoureuse et systématique les violations des droits humains et saisir les juridictions nationales et internationales.

Les rôles majeurs et responsabilités des médias et de la société civile s'articulent autour de :

- la veille citoyenne ;
- l'objection de la conscience ;
- l'assurance de la fonction de relais sociétal ;
- l'accompagnement pour les bonnes pratiques ;
- la prise en main de la fonction de vigie civile.

3.7. Sessions thématiques 7 & 8 : élaboration de la feuille de route

Animées par Monsieur Charlemagne LOKOSSOU Expert en Organisation & Développement institutionnel, Ressources Humaines & Renforcement des capacités, Gouvernance

Cette session a été faite de travaux de groupe et de restitution en plénière sous le contrôle du Communicateur Charlemagne LOKOSSOU. Il s'en est ressorti une feuille de route (Tableau 2) pour la promotion de l'intégrité pour l'effectivité du droit à l'eau et à l'assainissement au Bénin. Cette feuille de route est élaborée de façon participative et consensuelle.

Les principales recommandations formulées par les participants et qui ont servi de base pour le développement de la feuille de route s'articulent autour des axes ci-après :

- la restitution des résultats de la session de formation dans la presse et au sein des réseaux des acteurs des médias et de la société civile du secteur ;
- la promotion des outils d'évaluation de l'intégrité et des valeurs promues par le Réseau WIN dans le secteur ;
- la documentation de la situation du droit à l'eau et à l'assainissement au Bénin ;
- l'évaluation des risques de corruption et des pratiques d'intégrité dans le secteur ;
- le développement d'un mécanisme d'alerte et de suivi des risques de corruption et autres pratiques de non-intégrité dans le secteur ;
- la conduite de processus de plaidoyers sur les résultats de l'évaluation des risques de corruption et autres pratiques de non-intégrité dans le secteur tant au niveau national qu'à l'échelle locale ;
- la poursuite de l'accompagnement de WIN et du PNE-Bénin dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs des médias et de la société civile sur les questions d'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Tableau 2 : feuille de route post session de formation

Actions	Société civile	Echéance	Médias	Echéance
Restitution des résultats de la session de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Cellule de coordination PLE - ONG : Alliance WASH 	<ul style="list-style-type: none"> - Fin Janvier 2013 - Fin février 2013 	<ul style="list-style-type: none"> - Presse écrite - Radio : 2012 - Télévision : 	<ul style="list-style-type: none"> - Fin Janvier 2013 - Fin Décembre - Fin Décembre 2012
Promotion des outils de l'intégrité et valeurs de WIN	<ul style="list-style-type: none"> - Processus de Klouékanmè par PNE ; - Expérience pilote DCAM dans 2 communes de l'Alibori au cours du ; - Audit social avec Outils WIN par Social Watch dans 4 communes du Couffo 	<ul style="list-style-type: none"> - Janvier 2013 - Deuxième semestre de 2013 	<ul style="list-style-type: none"> - Processus de Klouékanmè par PNE 	<ul style="list-style-type: none"> - Janvier 2013
Documentation de la situation du droit à l'eau et à l'assainissement au Bénin (national et local)	<ul style="list-style-type: none"> - Mission de consultation du PNE ; - Initiative commune de Akpro-Misséré (PLE O.P +Lle Municipal) 		<ul style="list-style-type: none"> - Courrier local à Ségbana 	<ul style="list-style-type: none"> - Février 2013
Diagnostic des risques de corruption en rapport avec les processus de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - idem 		<ul style="list-style-type: none"> - idem 	
Suivi et alerte sur les risques de corruption et autres pratiques de non-intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les PLE - Social Watch - DCAM - CEBEDES - BUPDOS - EAA - Jeunesse d'Afrique 		<ul style="list-style-type: none"> - Le Courrier local - Arzeke FM - ABP - Le Municipal - Djakpata - Evénement précis - Le Matinal 	
Conduite de processus de plaidoyers en rapports avec les résultats des études de cas spécifiques (national et local)	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les PLE - Social Watch - DCAM - CEBEDES - BUPDOS - EAA 		<ul style="list-style-type: none"> - Le Courrier local - Arzeke FM - ABP - Le Municipal - Djakpata - Evénement précis 	

Actions	Société civile	Echéance	Médias	Echéance
	- Jeunesse d'Afrique		- Le Matinal	
Appui aux renforcements des capacités des médias et des acteurs de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> - Autres formations et documentations à mettre à la disposition des participants - Adhérer au réseau WIN 	<ul style="list-style-type: none"> - 2013 - fin Janvier 2013 	<ul style="list-style-type: none"> - Autres formations et documentations à mettre à la disposition des participants - Adhérer au réseau WIN 	<ul style="list-style-type: none"> - 2013 - fin Janvier 2013
Réseautage et développement institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Alliance WASH - CANEA (Centre de Concertation des Acteurs non étatiques.... - Social Watch - Jeunesse d'Afrique 		<ul style="list-style-type: none"> - RJBEA (Assemblée Générale : P.M) - Euloge AIDASSO - Alain TOSSOUNON - Jean Paul IBIKOUNLE - Gaston YAMARO - Pétronille ADAGBE - Amandine ANIAMBOSOU - Michael TCHOKPODO - Eric GANSA 	

4. CONCLUSION

La session de formation a été pour les acteurs des médias et de la société civile présents, un cadre d'appropriation du cadre conceptuel et opérationnel du droit à l'eau et à l'assainissement du Bénin. Elle a mis également l'accent sur les rôles de ces deux groupes cibles en vue de son effectivité au Bénin.

De l'évaluation, faite au terme de la session de formation, Il ressort que les participants ont beaucoup appris et sont satisfaits du contenu technique, de l'approche méthodologique et de l'animation générale.

Toutefois, les participants ont trouvé que l'outil de cartographie des risques de corruption est nouveau, la compréhension difficile à plusieurs d'entre eux. Cela va nécessiter probablement d'autres exercices d'appropriation que devra assurer le PNE-Bénin, en collaboration avec WIN et d'autres partenaires du secteur.

Les participants ont fait des propositions de réinvestissement comme par exemple le développement d'idées de caricature sur la corruption. En conséquence de quoi, ils suggèrent d'envisager d'autres formations pour améliorer l'appropriation des notions et concepts développés.

Les organisateurs et animateurs, quant à eux, ont jugé la participation active, assidue et constante durant toute la session.

ANNEXE 1 : LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact (Tél et e-mail)	Lieu de provenance
1	ASSOGBA Christophe	AJCSSB	97648206 assochrist2002@yahoo.fr	Cotonou
2	DEDEGNONHOU Rodéric	Agence Bénin Presse	9723200 rodericabdon@yahoo.fr	Cotonou
3	BABA BIO YAMARO Gaston	ARZEKE FM	yamarogaston@gmail.com	Parakou
4	BIKOUNLE Jean-Paul	ORTB	ibijip@yahoo.fr 97645270	Cotonou
5	SESSOU Urbain	ORTB	97984199 urbanodeto2007@yahoo.fr	Cotonou
6	LIKPETE Jesdias	Le Municipal	96468456 likpetejesdias@gmail.com	Cotonou
7	DJAGBE héophile	PLE Atacora-Donga	95151484 djagbet@yahoo.fr	Natitingou
8	TCHOKPODO Michael	DJAKPATA	96150803 michabel02@yahoo.fr	Cotonou
9	LATOUNDI Ernest	Jeunesse d'Afrique	97144931 ernest.latoundji@yahoo.fr	Kétou
10	GOUSSANOU Barthélémy	AVP-Bénin	97060867 avpbenin1@yahoo.fr	Porto-Novo
11	GANSA Eric	Le Municipal	97874359 gansarotimieric@yahoo.fr	Porto-Novo
12	ETEKA Albert	WASH-Bénin	97186535 aceteka@gmail.com	Cotonou
13	AMANGBEGNON Simplicie	PLE Zou-Collines	95560566	Bohicon
14	ADISSODA GBEDO Yadjidé	EAA-Bénin	95435179 adiss1@yahoo.com	Cotonou
15	AGBIKODO Nicolas	Le Courrier Local	97186276/95257434 agbiknic2002@yahoo.fr	Kandi
16	AGUIDI Armand	DCAM-BETHESDA	96866111 armandaguidi@yahoo.fr	Cotonou
17	TONAKPA Constant	Le Matinal	97981225 tonakpa2001@yahoo.fr	Cotonou
18	ADAGBE Petronille	ORTB	97557502 missesmer2003@yahoo.fr	Cotonou
19	ANIAMBOSSOU Amandine	ORTB	66512391 didira22@yahoo.fr	Cotonou
20	ATCHOKOSSI Casimir	EAA-Bénin	95153142 casimat@yahoo.fr	Cotonou
21	NOBIME Flore	l'Evènement précis	94056422 nobimeflore@yahoo.fr	Cotonou
22	AIDASSO Euloge	Correspondant Benin WADR	95969534 logiofr@yahoo.fr	Cotonou
23	KITI Bonavenure	Notre Temps	96917820 bkiti@yahoo.fr	Cotonou

N°	Nom et Prénoms	Structure	Contact (Tél et e-mail)	Lieu de provenance
24	MADAFIME Hubert	ORTB	97068411 humadid@yahoo.fr	Cotonou
25	HOUENSOU Mireille	CEBEDES	mireilhouensou@gmail.com	Cotonou
26	ALOFAN DOGNON Judith	BUPDOS-ONG	alofanjudith@yahoo.fr / bupdos2002@yahoo.fr	Cotonou
27	TOSSOUNON Alain	RJBEA	tossounon@yahoo.fr 97899312	Cotonou
28	ADJAGODO Arnaud	PNE-Bénin	97640245	Cotonou
29	Rachel ARAYE	PNE-Bénin	96412516 arayerachel	Cotonou
30	ADEGNIKA Félix	PDM	95968189 adegnikaf@yahoo.fr	Cotonou
31	Armand HOUANYE	PNE-Bénin	armurho@yahoo.fr	Cotonou
32	LOKOSSOU Charlemagne	Modérateur	charloko@yahoo.com charlokos@performances-md.com	Cotonou

ANNEXE 2 : AGENDA DE LA SESSION DE FORMATION

Horaires	Activités/thèmes	Intervenant (s)
Mercredi 26 décembre 2012		
17heures	Arrivée et installation des participants	
Jeudi 27 décembre 2012		
08h30-08h45	Ouverture officielle	▪ PNE-Bénin
08h45-09h15	Généralités <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des objectifs de la session de formation ▪ Présentation des participants ▪ Recueil et synthèse des attentes et craintes des participants ▪ Définition des normes de gestion de la session de formation ▪ Informations aux participants sur les aspects logistiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PNE-Bénin ▪ Participants
09h15-10h15	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Session 1 : droit à l'eau et à l'assainissement au Bénin, réalité, défis et approches de mise en œuvre ▪ Débats 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Félix ADEGNIKA ▪ Participants
10h15-10h30	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Pause café</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>PNE-Bénin</i>
10h30-13h00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Session 2 : évaluation de la perception de la corruption et de ses impacts dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, pertinence, approche, méthodes et outils ▪ Débats ▪ Session 3 : démarrage des travaux de groupe sur la cartographie des risques de corruption dans le secteur de l'eau et de l'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Félix ADEGNIKA ▪ Formateurs ▪ Participants
13h00-14h00	<i>Pause-Déjeuner</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>PNE-Bénin</i>
14h00-16h15	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Session 3 : travaux de groupe sur la cartographie des risques de corruption dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (suite et fin puis restitution des résultats des travaux de groupe) ▪ Débats et travaux de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Félix ADEGNIKA ▪ Formateurs ▪ Participants
16h15-16h30	<i>Pause café</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>PNE-Bénin</i>
16h30-17h45	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Session 4 : évaluation de l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au moyen de l'Evaluation Annotée de l'Intégrité de l'Eau (EAIE) et restitution des résultats de l'application de l'outil au sous-secteur de l'eau potable en milieu rural ▪ Débats 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Armand K. HOUANYE ▪ Formateurs ▪ Participants

Horaires	Activités/thèmes	Intervenant (s)
17h45-18h00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation journalière et manifestations d'attentes spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participants
18h00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fin de la première journée 	
Vendredi 20 décembre 2012		
08h00-08h30	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lecture, amendement et adoption du rapport de la première journée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participants ▪ Formateurs
08h30-10h30	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Session 5: plaidoyer pour l'eau et l'assainissement, stratégie, approche, méthodes et outils ▪ Débats et application pratique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Charlemagne LOKOSSOU ▪ Formateurs ▪ Participants
10h30-10h45	<i>Pause café</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>PNE-Bénin</i>
10h45-13h00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Session 6: rôles des médias et de la société de civile dans le cadre de la promotion de l'intégrité et de la lutte contre la corruption dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ▪ Session 7: travaux de groupe sur l'élaboration de la feuille de route post session de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Charlemagne LOKOSSOU ▪ Formateurs ▪ Participants
13h00-14h00	<i>Pause-Déjeuner</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>PNE-Bénin</i>
14h00-15h00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Session 8: travaux de groupe sur l'élaboration de la feuille de route post session de formation (fin et restitution) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formateurs ▪ Participants
15h00-15h30	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation générale de la session de formation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participants
15h30-16h00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remise d'attestation aux participants ▪ Clôture officielle de la session de formation ▪ Départ des participants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PNE-Bénin ▪ Participants

ANNEXE 3 : EAIE EN BREF

Freiner la corruption peut fortement contribuer à améliorer la performance des systèmes d'approvisionnement et d'assainissement en eau tout comme le développement de nouveaux systèmes. Le réseau d'intégrité de l'eau (WIN) a développé l'évaluation annotée de l'intégrité de l'eau (EAIE) pour combattre la corruption dans le secteur. L'EAIE est un outil pouvant être utilisé pour évaluer rapidement l'intégrité dans un sous-secteur spécifique de l'eau ou de l'assainissement, qui définit des étapes pratiques conduisant à des améliorations. L'EAIE analyse l'intégrité du secteur de l'eau en termes de transparence, de redevabilité et de participation (TRP) ; elle évalue le cadre anti-corruption existant et son application. Le cœur de l'EAIE est un atelier comprenant de 8 à 12 personnes ayant une bonne connaissance d'un sous-secteur spécifique (par exemple l'approvisionnement rural et urbain en eau, l'irrigation). Ils établissent ensemble une évaluation annotée des trois éléments de TRP dans les principales zones à risques d'un sous-secteur spécifique et du cadre anti-corruption. Cette évaluation est ensuite mise à disposition des principaux acteurs du secteur de l'eau, qui proposent leurs commentaires et développent des activités de suivi suivant les résultats obtenus.

Introduction

L'EAIE prépare à plus d'intégrité en favorisant un dialogue constructif entre différents acteurs du secteur de l'eau sur les problèmes liés à la transparence, la redevabilité, et la participation (TRP) tout comme sur le cadre anti-corruption (CAC) existant et les mesures anti-corruption (MAC). Ce dialogue peut aider les décideurs politiques, le gouvernement local, le personnel du service public, les organismes de contrôle, les fournisseurs et les consultants du secteur privé, les organisations de la société civile, les instances internationales de développement et des représentants des utilisateurs pour définir des actions prioritaires pour améliorer l'intégrité et la gouvernance de l'eau. **L'EAIE ne mesure pas directement la corruption, mais pointe du doigt des faiblesses récurrentes dans le cadre de gouvernance, qui rendent le secteur de l'eau vulnérable à la corruption.**

L'EAIE sert trois objectifs qui sont particulièrement importants dans le contexte de la pauvreté économique, de la mauvaise gouvernance de l'eau et de la précarité de l'approvisionnement en eau :

- **établir une vue d'ensemble sur l'état de l'intégrité dans différents sous-secteurs du secteur de l'eau qui montre les risques potentiels de corruption.** L'EAIE rassemble les points de vue d'un groupe d'experts restreint mais hétérogène et contribue à créer un terrain de jeu de haut niveau concernant les connaissances et les perceptions liées aux problèmes d'intégrité dans le secteur de l'eau. Ce groupe donne une vue d'ensemble annotée sur l'état de l'intégrité dans un sous-secteur spécifique en terme de TRP et de CAC ;
- **identifier des zones où il faut agir en priorité pour renforcer l'intégrité.** Avec l'EAIE, les défis concernant l'intégrité de la gouvernance de l'eau sont identifiés et analysés dans un ou plusieurs sous-secteurs de l'eau. La méthodologie constate que les défis sont différents dans l'approvisionnement en eau et dans l'assainissement, et que les deux services sont confrontés à un même ensemble de problèmes dans les zones urbaines et rurales. Le groupe d'expert, qui devra refléter l'expérience des différents groupes d'acteurs, sera en mesure d'identifier des zones spécifiques où des mesures devraient être prises pour renforcer le cadre de la gouvernance de l'eau et améliorer l'intégrité de l'eau. Il est prévu que la participation d'experts de différents domaines et les liens créés avec différents groupes d'acteurs seront à même de neutraliser les préjugés et la désinformation.
- **sensibiliser l'opinion à l'état de l'intégrité de l'eau et inciter les acteurs du secteur à l'action.** Les résultats de l'EAIE sont retranscrits et partagés avec différents groupes d'acteurs et de décideurs, ce qui leur permet de commenter les résultats. Cela aidera à valider les conclusions et permettra l'utilisation des résultats pour initier des actions. L'EAIE en elle-même ne fait qu'indiquer des zones où il faut agir en priorité. En règle générale, une autre étape est nécessaire pour formuler des actions spécifiques à entreprendre. Pour cela, il est important de réaliser que l'EAIE n'est pas une activité autonome.

Elle doit s'inscrire dans un processus qui garantit que les résultats soient débattus entre les acteurs en charge d'améliorer les sous-secteurs respectifs. Idéalement, l'EAIE prendra donc part aux initiatives déjà développées par certains acteurs et pourra être utilisée pour les renforcer.

On envisage également que l'EAIE puisse être utilisée pour assurer un suivi des changements. Il convient pour cela d'en retranscrire fidèlement la teneur et de répéter l'opération régulièrement - annuellement, par exemple - en comparant les résultats. Il est préférable de combiner ce processus avec la veille d'activités spécifiques visant à améliorer l'intégrité de l'eau qui ont fait l'objet d'un accord entre les diverses parties prenantes. L'utilisation de l'EAIE comme outil de veille potentiel fera l'objet d'une analyse plus approfondie de la part de WIN et de la communauté de pratique existante.

Il est important d'avoir conscience de certaines limites de l'EAIE. C'est une rapide évaluation de la situation de l'intégrité réalisée par un groupe relativement restreint disposant de connaissances étendues mais pas exhaustives sur le secteur et ses acteurs. Le partage des résultats avec un groupe plus large d'acteurs invités à les commenter atténue ce biais ; le rapport final pourra ainsi donner un bon aperçu des conditions existantes et désigner certains domaines devant faire l'objet d'analyses plus approfondies. Dans la mesure où l'EAIE identifie les zones à risque nécessitant des améliorations, les principaux acteurs qui sont en position de faire et d'accepter des propositions visant à améliorer le secteur doivent être engagés dans les activités de suivi. L'EAIE et le dialogue qu'elle favorise sont des étapes importantes pour initier l'amélioration de l'intégrité dans le sous-secteur étudié. Mais elles doivent aller de pair avec d'autres activités pour renforcer l'intégrité de l'eau et les performances du secteur de l'eau.

L'atelier EAIE

Le cœur de l'EAIE est une réunion entre experts - un atelier avec un modérateur et des acteurs importants pouvant avoir des opinions différentes ou contraires. La méthode adoptée dans l'atelier empêche que cela mène à un débat frontal (avec, potentiellement, des gagnants et des perdants). La méthode EAIE permet au contraire d'établir un dialogue constructif pouvant servir de base pour trouver des solutions communes aux problèmes les plus importants.

D'abord, l'EAIE est expliqué à l'aide de quelques exemples. Ensuite, chaque participant attribue une note de manière anonyme pour la transparence, la redevabilité et la participation (TRP) des cinq zones à risque analysées par l'EAIE. Chaque participant transmet ensuite les notes au modérateur. Les notes sont entrées dans l'ordinateur pour obtenir la note moyenne de tous les participants pour les niveaux de TRP.

Ce résultat est ensuite partagé avec les participants et sert de base pour établir une annotation commune pour les deux niveaux situés de chaque côté de la note finale. D'abord, les participants établissent ensemble une description honnête des arguments expliquant pourquoi le niveau inférieur à la note pourrait aussi être valable (par exemple, pourquoi quelqu'un a voté 2 pour la transparence dans la régulation alors que la moyenne est de 2.4). La même opération est ensuite effectuée pour le niveau supérieur à la note. Cette méthode permet aux participants de faire part de leurs perceptions de manière anonyme. La question est en effet de savoir quels arguments peuvent être évoqués pour justifier que des gens puissent percevoir un niveau d'intégrité en termes de T, R et P moins élevé que celui décrit par la note moyenne obtenue. Le même procédé est ensuite appliqué pour déterminer quelles raisons pousseraient à percevoir un niveau supérieur. L'avantage de cette méthode est que les participants se mettent à la place des autres, ils doivent penser différemment et être plus réceptifs à l'avis des autres, car ils ne sont pas obligés de se mettre d'accord sur une même note.

Pour permettre une discussion commune, les concepts parfois très complexes de TRP sont simplifiés et clarifiés avec des définitions simples qui servent de base pour le processus de notation et d'annotation. Le contenu des annotations reflètera par la suite les interprétations de TRP en fonction de facteurs culturels et contextuels. Après le processus d'annotation, un autre tour d'évaluation anonyme peut être effectué, les participants ayant mieux cerné les enjeux. Les résultats de l'évaluation et des annotations doivent être correctement retranscrits ; le rapport issu de ces résultats doit être partagé avec un plus grand groupe d'acteurs pour être validé. Un suivi approprié pourra ainsi être mis en place.

Les piliers de l'intégrité

Dans le contexte de l'EAIE, l'intégrité se réfère de manière générale à **un environnement qui jugule la corruption et favorise la bonne gouvernance**. Cette définition implique le respect de l'état de droit, mais fait également référence à la prise de décisions rationnelles et sensées ainsi qu'à une gestion opérationnelle et efficace du secteur de l'eau. Selon l'EAIE, l'intégrité est basée sur trois piliers : la transparence, la redevabilité, et la participation (TRP). Ces piliers sont présentés dans cette section. Il existe une difficulté à ce niveau, du fait que ces termes ont des significations différentes et sont utilisés différemment selon les individus.

Certaines différences sont ici brièvement exposées ; les définitions spécifiques adoptées dans l'EAIE figurent dans le tableau 1, et sont expliquées ci-dessous. Par ailleurs, l'EAIE étudie le cadre anti-corruption (CAC) existant, s'intéressant aux politiques publiques et à la législation, ainsi qu'à leur application.

Tableau 1. Définition des piliers de l'intégrité utilisés dans l'EAIE

Piliers de l'intégrité	Explication
Transparence	L'existence de procédures, accords et contrats écrits qui définissent les rôles et les responsabilités des acteurs.
Redevabilité	L'application des procédures et accords écrits, et, le cas échéant, leur respect potentiel par les acteurs (Redevabilité interne).
Participation	La possibilité pour le public, les usagers ou leurs représentants (notamment les groupes marginalisés et défavorisés) d'accéder à l'information, d'influencer la prise de décisions, de déposer des plaintes et d'être entendus (Redevabilité externe).

❖ Transparence

Selon Transparency International, la transparence peut être définie comme un principe permettant aux personnes affectés par des décisions administratives, les transactions commerciales et les œuvres de charités de connaître non seulement les faits et les chiffres de base, mais aussi les mécanismes et les processus à l'œuvre. Il est du devoir de tout fonctionnaire, dirigeant et administrateur de se comporter de manière visible, prévisible et compréhensible.

Dans le cadre de l'EAIE, le terme est toutefois utilisé différemment. Ici, la **transparence est définie, de manière plus restreinte, comme l'existence de procédures, accords, et contrats écrits**, car on considère que ceux-ci fixent les bases permettant aux acteurs de comprendre les droits et obligations qui gouvernent leurs relations. Cette approche est basée sur le modèle principal-agent de Huppert (2002). L'accès à l'information ne figure plus ici dans la définition de la transparence, mais dans celle de la participation (voir 3.3). Cela permet une meilleure évaluation du niveau de risque en termes d'intégrité du point de vue de la transparence.

❖ Redevabilité

La redevabilité est un concept général qui englobe plusieurs dimensions, souvent utilisé de différentes manières. Certains la perçoivent comme un mécanisme de responsabilisation des individus et des institutions, tandis que d'autres la voient comme un concept se référant à l'application et à la mise en œuvre effective de règles et de normes. Dans un sens démocratique, selon le SIWI (2001), la redevabilité signifie qu'un individu occupant un poste dans la fonction publique ou une institution publique doit répondre de ses actes.

Dans le cadre de l'EAIE, la **redevabilité se définit comme la manière dont les procédures écrites et les accords sont appliqués**. Le concept s'intéresse également, quand c'est possible, à la conformité des actes avec les normes édictées. Cela présuppose que, si les procédures et les accords sont clairs, alors les acteurs concernés peuvent se demander des comptes mutuellement. Cela peut aussi être compris comme 'redevabilité interne', selon laquelle les acteurs impliqués dans certaines transactions se contrôlent mutuellement.

❖ Participation

La participation est un terme aux multiples significations. Certains insistent sur le fait qu'elle est l'expression de la règle de base de la démocratie, qui est que tout individu affecté par une décision doit, d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, avoir l'opportunité d'intervenir et d'influer sur cette décision. On considère également que la participation encourage l'appropriation de certaines questions par les acteurs concernés, dans la mesure où, de plus en plus, les décisions sont acceptées et mises en œuvre par des acteurs impliqués à la base. Des études montrent que les acteurs concernés par des décisions et impliqués dans le processus de prise de décisions tendent à mieux les respecter que ceux qui sont exclus de ces processus.

La participation est également souvent présentée comme un élément important, pour les institutions publiques et les prestataires de service, pour mieux comprendre les besoins et les intérêts du public et des consommateurs, ce qui est capital, dans un monde de plus en plus complexe.

Dans le contexte de l'EAIE, **la participation concerne la capacité du public, des usagers ou de leurs représentants (notamment les groupes marginalisés et défavorisés) à accéder à l'information, à influencer sur la prise de décisions, à porter plainte et à être entendus.** On peut la voir comme une forme de Redevabilité externe – à travers un tiers – qui évite la connivence entre des acteurs spécifiques au sein d'un sous-secteur.

La logique est que sans un accès à une information de qualité (susceptible d'être vérifiée par des tiers indépendants), les intervenants ne peuvent pas savoir ce qui se passe. Mais la seule disponibilité de l'information ne suffit pas ; elle doit également être facilement accessible à tous les intervenants. En outre, les mécanismes doivent exister qui permettent aux usagers de porter plainte ou de protester. Un autre aspect important concerne la manière dont les usagers peuvent influencer le processus décisionnel.

❖ La Législation anti-corruption

Dans la version initiale de l'EAIE, les mesures anti-corruption avaient été incluses comme un quatrième pilier de l'analyse. Elles étaient définies comme des mesures spécifiques que les organisations et les gouvernements prennent en interne et en externe pour réduire les risques de corruption, y compris l'application de sanctions le cas échéant. Cela a conduit à des doublons et à des chevauchements dans les annotations fournies par les participants.

Sur la base de cette expérience, il a été jugé utile d'établir une vue d'ensemble du cadre général de lutte contre la corruption qui s'applique au sous-secteur, en termes de politiques publiques et de législation et de leur application active. L'essentiel de ce cadre sera général et non spécifique à un secteur donné, car il est relatif à la manière dont des secteurs tels que la réglementation des marchés publics, l'administration financière publique, la liberté d'information et la protection des lanceurs d'alerte sont organisés et mis en œuvre. Cela permet d'établir le contexte permettant d'améliorer l'intégrité du secteur ; l'EAIE doit donc analyser ce cadre, évaluer la présence d'une presse active dénonçant la corruption, et rendre compte du degré d'implication de la société civile. Afin de refléter cette réalité, la version initiale de l'EAIE a été adaptée afin d'y inclure une évaluation de l'intégrité du cadre anti-corruption en addition aux quatre zones à risque par sous-secteur spécifique, comme l'explique la Section 3.

Application des critères TRP aux principales zones à risque

Dans l'EAIE, plusieurs zones à risque ont été sélectionnées pour l'évaluation de l'intégrité (TRP). Les cinq principales zones à risque établies sont présentées dans le tableau 2. Pour chacune de ces zones, des explications supplémentaires sur leur application sont fournies.

Selon le principe adopté dans la méthodologie EAIE, pour chaque zone à risque, trois niveaux différents (1= faible, 2= moyen, 3=élevé) sont utilisés pour mesurer les performances en termes de transparence, de Redevabilité et de participation. Le niveau le plus faible nécessitera la plus grande attention de manière à améliorer la situation, mais il faudra également analyser les priorités d'une zone à risque spécifique et le rapport coût-bénéfices d'éventuelles mesures.

Tableau 2: Les principales zones à risque de l'EAIE

Politique et législation	Comprend la politique et la législation officielle en place dans le sous-secteur spécifique.
Réglementation	Se réfère à l'existence et à l'application de règles concrètes (allocation de droits à l'eau, tarification, normes de qualité, normes de services, taux de captage, etc.) et à l'existence et au fonctionnement actif des institutions (cellules de contrôle, commissions des ressources en eau ou équivalents).
Projets et programmes d'investissement	Relatifs à la manière dont les ressources financières dans un sous-secteur donné sont dépensées et comment les institutions concernées sont contrôlées.
Prestation de service	Concerne la prestation des services et le contrôle des institutions respectives.
Législation anti-corruption	Se réfère à la législation anti-corruption spécifique en place dans un pays donné et à son application.